



Paris, 1<sup>er</sup> avril 2021

*\*La CSAE est présente sur 18 aéroports\*\* parmi lesquels Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, etc.*

## **Communiqué de presse ASSEMBLEE GENERALE DE LA CSAE**

**Les assistants en escale ne veulent plus être des auxiliaires du transport aérien  
Ils sont des acteurs essentiels pour les compagnies aériennes et les aéroports**

Lors de l'Assemblée Générale de la Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale tenue le 25 mars 2021, les groupes et sociétés de service au sol pour les compagnies aériennes ont réitéré leur demande de changer de catégorie professionnelle (décret n° 2020-810 du 29 juin 2020).

Aujourd'hui classés dans la catégorie « auxiliaires du transport aérien », les membres de CSAE revendiquent le statut « d'éléments essentiels du transport aérien » au même titre que les Compagnies Aériennes qui leur confient leurs services au sol et les Aéroports sur lesquels ils exercent leurs activités.

Ils demandent en conséquence leur classement en catégorie S1 et de pouvoir bénéficier des mêmes aides financières que les autres sociétés de cette catégorie.

Les personnels de ces sociétés font partie des 300.000 salariés en très grand danger du secteur aérien. Ce chiffre a été récemment cité lors d'une émission à laquelle participait le Ministre de l'Economie et des Finances par la Présidente de l'Association pour les Métiers Aéroportuaires. Ce chiffre a de toute évidence surpris le Ministre par son ampleur.

La CSAE s'est par ailleurs inquiétée des conditions d'une éventuelle reprise du trafic aérien plus forte qu'envisagée du fait des pertes des compétences et du savoir-faire liés au manque d'activité actuel, au manque de préparation et d'anticipation dans toutes les filières en l'absence de toute prévision fiable.

La CSAE a renouvelé sa confiance à l'équipe de Direction en place, Didier Montégut au poste de Président et Christian Lespine et Isabelle Varin aux postes de 1er Vice-président et de 2ème Vice-président.

*\* Dans les grands aéroports européens (selon les seuils de la Directive 96/67/CE), ce sont les assistants en escale qui réalisent les services au sol pour les compagnies aériennes (traitement des avions, des passagers, de leurs bagages et du fret). Les assistants en escale sont donc des entreprises indépendantes des aéroports, qui utilisent les infrastructures que ces derniers mettent à leur disposition.*



*\*\*Liste des 18 aéroports français où sont présents la CSAE : Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget, Toulouse-Blagnac, Lyon St-Exupéry, Nice Côte d'Azur, Marseille-Provence, Bâle-Mulhouse-Fribourg, Bordeaux-Mérignac, Nantes-Atlantique, Lille Lesquin, Montpellier-Méditerranée, Strasbourg, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Cayenne, Saint-Denis de la Réunion, Dzaoudzi-Pamandzi*

**A propos de la CSAE - Chambre Syndicale des Assistants en Escale**

*Avec ses 22 entreprises ou groupes adhérents, la Chambre Syndicale des Assistants en Escale est l'organisation patronale regroupant les sociétés rendant des services d'assistance en escale aux compagnies aériennes sur les aéroports français. Elle regroupe aussi des sociétés dont les activités sont proches : formation, location et maintenance matériels de piste, avitaillement, transport de passagers et conseil).*

**La CSAE est membre de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM).**

**Contacts :**

*FNAM – Brigitte Barrand, Directrice de la communication et des Affaires Publiques –*

*Tél : 06 08 71 82 59 – [brbarrand@fnam.fr](mailto:brbarrand@fnam.fr)*

*Agence GroupExpression (Bureau de presse FNAM) – Perrine Hauet*

*Tél : 06 86 72 94 35 – [perrine@groupexpression.fr](mailto:perrine@groupexpression.fr)*

- Plus d'informations sur [www.csae-aero.fr](http://www.csae-aero.fr) et [www.fnam.fr](http://www.fnam.fr) –